



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 79/2016

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :  
En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 29 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 22 NOV. 2016  
Affiché le :

L'An deux mille seize, le dix-sept Novembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 10 Novembre 2016.

**PRÉSENTS** : Mmes et MM. MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, FIEVRE, ARNAL, RIGAUD, LE GUIRIEC, FERTE J., SEIB-TAUPIN, FERTE S., JOUET, DELON.

**PROCURATIONS**

M. JOUSSEAUME	à	Mme MAUREL
M. MARQUIER	à	Mme SCHINTONE
Mme GARBIN	à	M. DELON
M. MARTIN	à	Mme SEIB-TAUPIN

**SECRETARE** : Mme LLOUBERES a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET : FINANCES - VIE ASSOCIATIVE - EMDA - demande de subvention exceptionnelle**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'EMDA fait une demande de subvention exceptionnelle pour la prise en charge des frais d'externalisation de la paye de ses intervenants pour l'année 2015.

Suite à l'examen du dossier, il est proposé d'aider l'EMDA à hauteur de 1 423.20 €.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité (Mme MAUREL et Messieurs BEUILLE et RIGAUD ne participent pas au vote) :**

- D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 423.20 € à l'EMDA.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 18 Novembre 2016

Le Maire,

Lysiane MAUREL

